

Malgré le pic de température de la semaine dernière, ce mois d'octobre devrait terminer très légèrement en dessous des moyennes journalières normales. Mais cette quasi normalité des moyennes journalières cache en réalité le retour de conditions anormales observées presque chaque mois ces dernières années : des minimales très en dessous des normales (avec 0°C les 22 et 24 octobre), à 6°C de moyenne contre 7,6°C en normale, soit un déficit de 1,6°C. A l'inverse des maximales excédentaires avec 16,6°C en moyenne contre 15,5°C en normale soit un excès de 1,1°C. En résumé des températures moyennes proches des normales avec des matins anormalement froids et des après-midi anormalement chauds.

Sur le poste de Beauvais, octobre va également terminer en léger excès de précipitations de 20% sur un cumul de 77 mm, mais cet excédent est principalement dû à la journée du 2 octobre. Le reste du mois a été assez clément pour permettre de continuer les chantiers de semis de blé en bonnes conditions, de récoltes de betteraves et de maïs – tournesol à des humidités acceptables.

COLZA

Nous avons trois catégories de colzas :

Les très peu développés à 4-5 feuilles qui poseront sans doute à un moment la question de leur maintien.

Les moyennement développés à 6-8 feuilles qui ont du potentiel, mais méritent votre attention sur larves d'altises (fin du risque ravageurs aériens).

Les gros colzas à 9-10 feuillent qui sont capables de se défendre tout seul sur des pressions altises et autre ravageurs moyennes.

Le prochain rendez-vous sera de contrôler le niveau de pression des larves d'altises avec la méthode Berlèse qui est la plus fiable pour ne pas générer un faux négatif (sous-évaluation du risque). Il est toutefois trop tôt car les oeufs issus du pic de vol de fin septembre ne sont pas encore éclos selon le modèle de TerresInnovia. Actuellement on peut se contenter de quelques coups de couteau-cutter pour avoir une idée de l'incidence des premières éclosion et prévoir un Berlèse plus tard, ou bien faire un Berlèse dès à présent, mais il faudra le refaire plus tard pour ne pas risquer de sous évaluer le risque.

Rappelons que si la présence d'altises est généralisée, les très fortes infestations ne sont pas toujours une fatalité. Dans la nature les auxiliaires et notamment certains micro hyménoptères spécialisés régulent fortement les populations à des niveaux acceptables si on favorise leur action en laissant entrer la nature dans les parcelles, en plus d'avoir des colzas robustes. Ce n'est pas une vue de l'esprit mais quelque chose qui s'observe sur le terrain. Quand dans un même département, sur un même type de sol, on observe des pressions de bio-agresseurs très différentes non pas d'une parcelle à l'autre, mais d'une ferme à l'autre, il faut bien évidemment chercher des explications du côté du système de culture et des pratiques.

BLE

Fin du risque cicadelles, pucerons à surveiller

Les parcelles les plus avancées ont encore pris une feuille pour atteindre le stade 2 feuilles, voir 3eme en cours de déploiement. Les limaces qui ont commencé à faire leur apparition en plaine sous les pièges la semaine dernière commencent à s'activer et à provoquer les premiers dégâts sur plantes. Rien de grave pour l'instant en général, mais il faut commencer à bien suivre leur évolution. La pose de pièges permet d'anticiper et d'écarter le délai entre deux visites des parcelles. Surveiller en priorité les situations à risque que vous connaissez, notamment les parcelles avec résidus pailleux (blé sur blé ou orge sur blé).

Fin du risque cicadelle. Au pire quelques individus viennent encore se perdre sur les plaques engluées très loin du seuil de 30 captures par semaine.

Les pucerons sont la préoccupation du moment. Ils sont encore peu présents en fréquence de plantes colonisées, mais ils sont présents sur les plaques engluées. Sur les premiers semis, c'est donc le seuil de présence pendant plus de 10 jours qui peut désormais justifier une intervention. Attention il y a eu beaucoup de repousses cette année, qui souvent ne semblaient pas en bon état sanitaire. Une attention particulière et à porter sur les premiers semis à proximité de parcelles de repousses de céréales qui ont été déchaumées, ou de parcelles de maïs (voire betteraves, tournesol dans une moindre mesure) qui ont été récemment récoltées. Surveillance renforcée également à proximité de bois, haies, vergers.

Dans ces situations, poser des plaques jaunes engluée à la levée des parcelles pour détecter la date d'arrivée des pucerons et appliquer le seuil de présence pendant 10 jours. Ce qui est difficile sans plaque, c'est de détecter la date d'arrivée. Ensuite, une fois les premiers individus piégés, vous pourrez suivre le seuil de 10% de pieds colonisés plus facilement.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 26 octobre 2021 (BSV G.C. N°37), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.